

12050/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 septembre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 septembre 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois membres de la Cour
des comptes

E 11456



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 septembre 2016
(OR. en)**

12050/16

**INST 355
CMPT 16**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres de la Cour
des comptes

DÉCISION (UE, Euratom) 2016/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination de trois membres de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu les propositions de la République de Chypre, de Malte et de la République portugaise,

vu les avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 13 septembre 2016 (non encore parus au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de M. Louis GALEA a expiré le 6 mai 2016.
- (2) Le mandat de M. Lazaros S. LAZAROU arrive à échéance le 1^{er} novembre 2016.
- (3) Par lettre datée du 20 mai 2016, M. Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA a annoncé sa démission.
- (4) Il y a lieu, dès lors, de procéder à de nouvelles nominations,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. M. Leo BRINCAT est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2022.
2. M. Lazaros S. LAZAROU est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 2 novembre 2016 au 1^{er} novembre 2022.
3. M. João Alexandre TAVARES GONÇALVES DE FIGUEIREDO est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} octobre 2016 au 28 février 2018.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
